



Plaintes pour Violence sans itt

Par **martine marcelle**, le **19/02/2013 à 09:51**

Bonjour, j'ai de gros problèmes avec mes voisins depuis plus d'un an déjà, a tel point qu'un jour les hommes sont montés sur la route pour se disputer, la chienne de mes voisins etait avec son propriétaire (ils disent que c'est une croise staff/malinois), mon mari lui a dit de rentrer sa chienne il n'a pas voulu, apres quelques mots...la chienne a foncé sur mon mari qui pour se defendre à donné un coup de pied à la chienne, du coup le voisin est venu direct sur mon mari,et m'a bousculee au passage,ils se sont retrouvés tete à tete et mon mari lui a donne un léger coup de tête, afin de le faire reculer, tout cela c'est passé le 25 decembre 2012 (et oui ils y en a qui ne connaissent pas l'esprit de Noël)depuis ce monsieur dit se reserver le droit de porter plainte contre mon époux pour violences sans ITT,en a-t-il le droit ? et ce pendant combien de temps peut-il se reserver ce droit ? rncar les ennuis continus de plus belle avec ces gens dans la nuit de vendredi a samedi ils ont cassé le retro de ma voiture !!!!!rnje ne c'est plus quoi faire ni vers qui me tourner car les gendarmes (qui sont intervenus pour des menaces faites par ces voisins sur mes enfants le 26/12/12 me disent de les ignorer de faire comme si de rien n'était, mais je pense que là cela va trop loin....j'espère ne pas avoir ete trop longue, sinon je m'en excuses mais merci de vos futures réponses

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013 à 06:02**

Bonjourrrnvotre voisin peut toujours déposer plainte cependant le classement sans suite est encouru faute de preuve.rnrnconcernant les troubles du voisinages : rnrnil vous faudra obtenir à chaque fois des témoignages pour obtenir réparation de votre préjudice. Prévenez immédiatement les forces de l'ordre en cas de flagrance. rnLe mieux c'est de les ignorer et d'avoir le moins de contact possible avec eux. Il ne faut pas s'abaisser à la connerie. rnrnConcernant les dégradations de votre véhicule prenez toute précaution pour éviter une

réitération des faits. Vous pouvez aussi informer vos voisins de la situation afin de leur demander d'être vigilant et de vous informer.rnrnRestant à votre disposition